

Date de convocation : 8 janvier 2026

Délégués en exercice :
Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :
François ABOUT
Ane Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 4

Quorum : 5

Votants : 5

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE,
LA REALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

=====
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Comité syndical du 19 JANVIER 2026
=====

*Le lundi 19 janvier 2026, le comité syndical s'est réuni au
Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc
STREHAIANO, Président du SCERGIS*

Etaients présents : Luc STREHAIANO, Anne JASON, François ABOUT,
Hervé WHISTON, Cécilia DOS SANTOS, Mohammed NIFA

Etaients absents représentés : 0

Secrétaire de séance : M.ABOUT

OBJET : APPROBATION DES CONTRIBUTIONS SYNDICALES 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : 8 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 8 janvier 2026

Présents : Luc STREHAIANO, Anne JASON, François ABOUT,
Hervé WHISTON, Cécilia DOS SANTOS, Mohammed NIFA

Représentés : 0

Absents non remplacés : 4

Secrétaire de séance : M. ABOUT

VU les articles L.2331-3 et L.5212-20 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 051121-03 en date du 21 novembre 2005 conférant la compétence transport au SCERGIS et fixant les modalités de recouvrement par les contributions fiscalisées des communes ;

VU la délibération DEL261112-17 en date du 26 novembre 2012 conférant la compétence « actions de soutien au collège Schweitzer » au SCERGIS ;

Considérant les orientations budgétaires débattues en séance du 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant le budget primitif 2026 ;

Considérant que Monsieur le Président propose au comité syndical de conserver en 2026 les modalités de répartition des contributions syndicales pour l'ensemble des compétences (sport-transport-collège) ;

Considérant qu'en application de l'article 3.1.1 des statuts du SCERGIS, les cotisations sont calculées au prorata des populations légales des communes associées en vigueur au 1er janvier 2026 ;

Considérant la répartition proposée des contributions syndicales comme suit :

2026	SPORTS			
	Pop INSEE 2025	Produit 2026	Sports	Rappel 2025
Soisy	18 209	Produit 2025 (2 125 320 €) +1%	1 632 705	1 618 822
Margency	2 993		268 366	262 429
Andilly	2 738		245 502	244 070
TOTAL	23 940	2 146 573	2 146 573	2 125 321

	TRANSPORTS			
	Dépenses	Solde N-1	Transports	Rappel 2025
Soisy	375 389	91 445	283 944	220 000
Margency	36 000	9 112	26 888	29 706
Andilly	40 500	898	39 602	36 033
TOTAL	451 889	101 455	350 434	285 739

2026	COLLEGE			
	Nb élèves 25/26	Subvention	Collège	Rappel 2025
Soisy	422		11 009	11 264
Margency	73	15 000	1 904	1 922
Andilly	80		2 087	1 814
TOTAL	575	15 000	15 000	15 000

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la répartition des contributions syndicales telle que définies dans le tableau ci-après :

	FISCALITE 2026	RAPPEL 2025
Soisy	1 927 658	1 850 086
Margency	297 158	294 057
Andilly	287 191	281 917
TOTAL	2 512 007	2 426 060

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le président,

 Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

22 JAN. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le :

22 JAN. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
 095-200048999-20260122-DEL190126-02-DE
 Date de télétransmission : 22/01/2026
 Date de réception préfecture : 22/01/2026